



Procès-verbal du Conseil Académique

Du 03 octobre 2025

Le vendredi 03 octobre 2025
Liste d'émargement

	Nom	Prénom	Quorum	SIGNATURE
	GEOFFROY	Michel	1	P
Collège A : 14	AUORE	Guylène	1	P
	CORDEL	Nadège	1	P
	COTTIAS	Myriam	1	Procuration M.GEOFROY
	DONATIEN	Patricia	1	A
	DRAME	Moustapha	1	Procuration C.ROOS
	ELIT-DIT-COSAQUE	Christophe	1	Procuration P.JOSEPH
	FLORY	Anny	1	P
	GASPARD	Sarra	1	P
	INAMO	Jocelyn	1	A
	JOSEPH	Philippe	1	P
	MOPHOU	Gisèle	1	A
	PELAGE	Jeannie	1	A
	ROOS	Christophe	1	P
	SOUBDHAN	Ted	1	P
	ARAGON	Jaime	1	P
	DULORMNE	Maguy	1	A
	FACORAT-GASPARD	Brigitte	1	A
	GALY	Karyne	1	A
	JOACHIM	Jean-Louis	1	P
	LARGITTE	Lucie	1	A
	MANYRI	Laurent	1	Procuration JL.JOACHIM
	PHILIPPON	Melody	1	P

	ROGERS	Dominique	1	P
	VACANT		0	
Collège C : 4	CORBIN	Elsa	1	Procuration JL.JOACHIM
	DUBOST	Isabelle	1	Procuration D.ROGERS
	LAWRENCE	Génica	1	A
	RENE-TROUILLEFOU	Malika	1	P
Collège D :2	BELLANGER	Jean-Pierre	1	P
	RAMASSAMY	Mickaëlle	1	P
Collège E	LETIN	Grégory	1	A
	MARTY	Giliane	1	P
	PLACIDE	Patrick	1	A
	SIARRAS	Patrick	1	P
Collège : BIATSS	FAURE	Agnès	1	A
	GILLOT	Michelle	1	P
	JEAN-BAPTISTE	Pascale	1	P
	MAMES	Patricia	1	P
	NAIGRE	Rose-Marie	1	P
	ROUYARD	Francky	1	A
Coll : Doctoran ts	CUIRASSIER	Cyrielle	1	Procuration N.EAMILE
	RIPPON	Carl	1	P
Collège : Etudiants	APPATORE	Enora	1	P
	BAJOC	Stacy	1	A
	BERGER	Anaïs	1	P
	CHATENAY-RIVAUDAY	Nora	1	P
	COUFFE	Alexy-Kanel	1	A
	DESIR	Melvine	1	A
	DESIR	Robdan	1	A

	DEROCHE	Janice	1	P
	EAMILE	Nicolas	1	P
	FEUILLARD	Mathieu	1	P
	POINT-CANTERO	Tyhiana		P
	ROBIN	Edwin	1	P
Pers. Ext	BESSADA	Catherine	1	A
	EL GANAOUI	Mohammed	1	A
	ERTUS	Marc	1	A
	HO HIO HEN	Catherine	1	A
	LOUVET	Sandrine	1	A
	OZIER-LAFONTAINE	Harry	1	A
	VEGA-RUA	Anubis	1	Procuration P.SIARRAS
	VACANT		0	
TOTAL				38



Conseil académique du 03 octobre 2025

Ordre du jour

Liste d'élargement²

Ordre du jour⁵

Compte rendu des débats⁶

1) Affaires ressources humaines⁶

- a) Ajustement du référentiel d'équivalence horaire⁶
- b) Campagne d'emplois 2026 : Avis profils Enseignants second degré⁷

2) Affaires pédagogiques⁷

- a) Actualisation de la politique de diffusion des mémoires et thèses d'exercice⁷
- b) Dispositions d'organisation pédagogique du Master FLE - année 2025/2026⁷
- c) Fermeture du Master 1 FLE pour l'année universitaire 2026/2027⁸
- d) Demande d'accréditation hors vague⁸

3) Affaires scientifiques⁹

- a) APE-SR 2025 – rectificatif⁹
- b) Feuille de route science ouverte¹⁰

Compte rendu des débats

Ouverture de la séance à 8H15

1) Affaires ressources humaines

a) Ajustement du référentiel d'équivalence horaire

Mme ROGERS, MCF : C'est une demande forte des collègues. Nous savons que nous y allons, mais pour l'instant, on n'a pas beaucoup d'éléments précis sur ce vrai problème. Est-ce qu'on pourra avoir quelque chose dans des délais raisonnables ?

M. le Président : Je vous répondrai à la fin, mais c'est bien noté. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Pas de questions supplémentaires. Donc, on en a une, on avance. Comme vous avez pu le constater, nous n'avons pas le procès-verbal de la précédente réunion, tout simplement parce que nous sommes dans une phase transitoire avec la société qui produit ces PV sur la base des enregistrements. On est en cours de renouvellement du contrat. Donc, aux prochaines séquences d'instances, on devrait normalement tout récupérer : le précédent PV et celui de la séance d'aujourd'hui. Donc, c'est juste une transition entre deux contrats.

Concernant les ressources humaines, nous avons un premier point qui concerne l'ajustement du référentiel d'équivalence horaire pour les enseignants-chercheurs. Vous avez voté ce référentiel. Nous l'avons voté il y a quelque temps, au mois de mai dernier, je crois. Puis, il y avait eu un certain nombre de discussions à ce sujet. Moi, je m'étais engagé à le représenter devant vous, à représenter une version amendée. Donc, nous n'avons pas retiré d'item. Nous en avons rajouté, principalement concernant les UFR, parce qu'il y avait un travail qui avait été très précis concernant les INSPE et les IUT. Malheureusement, sur les UFR, il y avait un certain nombre de points qui manquaient, en termes de responsabilité pédagogique, principalement. Donc, certains volumes horaires ont été augmentés, comme celui des directeurs des études, qui avaient été revus à la baisse, donc, qui ont été remis aux anciens niveaux. Puis, il y a un nombre important d'admissions qui ont été intégrées et qui n'étaient pas dans la version précédente. Voilà. Je ne sais pas si vous avez des questions sur ce point.

Mme ROGERS, MCF : Est-ce que ce référentiel va rentrer dans la fiche GASE que nous utilisons d'habitude ou pas ?

M. le Président : Alors, pour les détails techniques, je ne saurai vous dire. Ce que je peux vous dire, en revanche, c'est qu'il sera pris en compte immédiatement, une fois qu'il sera voté. C'est-à-dire que si vous avez déjà rempli vos éléments... De toute façon, il faudra revenir dessus puisqu'il y a eu des changements. Mais tout le système d'information sera mis à jour avec ces nouvelles données, ça, c'est sûr.

Mme ROGERS, MCF : D'accord, merci beaucoup.

M. le Président : Je vous en prie. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Je vous propose qu'on passe au vote sur ce référentiel.

M. EAMILE, étudiant pôle Guadeloupe : J'ai juste une remarque en ce qui me concerne. J'ai eu des problèmes techniques de connexion. Juste pour manifester ma présence puisque je suis arrivé pendant la discussion.

M. le Président : Très bien, c'est noté. Merci beaucoup. Donc, je vous propose qu'on passe au vote sur ce référentiel augmenté. Qui ne prend pas part au vote ? Une personne ne prend pas part au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci beaucoup.

b) Campagne d'emplois 2026 : Avis profils Enseignants second degré

M. le Président : Nous avons ensuite une campagne d'emplois qui est soumise au Conseil académique pour les enseignants du second degré, donc les enseignants certifiés et agrégés du second degré qui souhaitent nous rejoindre au niveau de l'université des Antilles. Donc, cette campagne ne concerne que le pôle Martinique, comme vous l'avez constaté, compte tenu de la situation nouvelle des établissements d'enseignement supérieur concernant leur maîtrise de masse salariale. Moi, j'avais indiqué aux doyens, dans une réunion, mais aussi à la communauté, qu'il fallait faire des choix, qu'il fallait des argumentaires solides lorsqu'on souhaitait mettre un poste au concours. Les argumentaires qui ont été présentés au niveau du pôle Guadeloupe n'étant pas suffisamment étayés, le pôle Guadeloupe n'a pas validé les quelques demandes qui lui ont été remontées. Sur le pôle Martinique, l'argumentaire principalement lié aux effectifs des décisions concernées, a été jugé suffisamment solide. Donc, l'avis a été favorable. C'est pour ça que cette campagne n'avait que des postes du pôle Martinique. Est-ce qu'il y aurait des questions ? Moi, je vais proposer qu'on suive l'avis des composantes et du pôle Martinique, bien entendu.

S'il n'y a pas de questions, je vous propose qu'on passe au vote pour que ces emplois soient mis au recrutement et que ces collègues nous rejoignent au 1^{er} septembre - des collègues, parce qu'on ne les connaît pas encore. Ils vont nous rejoindre au 1^{er} septembre. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci. Donc, avis favorable pour les trois emplois qui seront mis au recrutement.

2) Affaires pédagogiques

a) Actualisation de la politique de diffusion des mémoires et thèses d'exercice

M. le Président : Nous changeons de chapitre et on passe aux affaires pédagogiques. Il y a un premier document qui concerne une actualisation concernant la diffusion des mémoires de thèse. La réglementation ne cesse d'évoluer. Il fallait mettre à jour nos documents. C'est un document qui émane du Centre commun de la documentation, donc de nos bibliothèques, afin d'intégrer un certain nombre de diplômes. Voilà, c'est juste ça. C'est juste une mise à jour. Je ne sais pas si vous avez des questions. C'est un document qui est assez court, qui fait une page et demie, et qu'on vous demande d'approuver. S'il n'y a pas de questions, on avance alors. On passe au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci. Donc, il est validé à l'unanimité.

b) Dispositions d'organisation pédagogique du Master FLE - année 2025/2026

M. le Président : Alors, le point numéro deux, dispositions d'organisation pédagogique du Master FLE. Ce chapitre va être retiré. On ne pourra pas le voter parce qu'il n'a pas été soumis à la CFVU du pôle Martinique. Il concerne une formation du pôle Martinique. Donc, il y a le CAC qui doit se prononcer également. Il convient tout de même, pour des questions de procédure, s'il n'y a pas d'urgence absolue, d'attendre que la CFVU du pôle Martinique se positionne là-dessus et puisse éventuellement amender le document. Donc, ce point petit B des affaires pédagogiques ne sera pas soumis à votre vote. Je le retire pour des raisons de procédure.

c) Fermeture du Master 1 FLE pour l'année universitaire 2026/2027

M. le Président : En revanche, le point suivant, fermeture du *Master 1 FLE* pour l'année 2026-2027, celui-là est maintenu. Cette fermeture a été actée par le Conseil d'UFR de la faculté Jean Bernabé qui héberge cette formation Français langue étrangère, par la CFVU du pôle Martinique et par le Conseil de pôle Martinique également. Donc, maintenant il revient au CAC et au CA de l'université de se prononcer sur cette fermeture. Il s'agit d'une pause, plus que d'une fermeture, puisqu'elle n'a rien de définitif, cette fermeture. Elle fait suite à un certain nombre de dysfonctionnements et, on va dire, de problèmes de performance aussi de ce *master*. Il est compliqué de tout remettre à plat pendant que les étudiants sont effectivement en cours. On a essayé, mais ça n'a pas fonctionné avec les équipes de direction et les équipes pédagogiques. Donc, il faut faire une petite pause d'un an et ensuite, reprendre ce *master* toujours à l'UFR Jean Bernabé, bien entendu. Je ne sais pas si vous avez des questions sur ce point. Pas de remarques. Il y a déjà eu beaucoup de débats au niveau de la Martinique. Donc, je pense que les choses sont à peu près claires pour tout le monde. Les discussions se poursuivent avec l'équipe pédagogique, bien entendu, et j'ai bon espoir que nous arrivions très rapidement à un *master* beaucoup plus performant et qui s'inscrit pleinement dans la réglementation. Je propose donc qu'on vote. Qui ne prend pas part au vote ?

Mme PHILIPPON, MCF : Moi.

M. le Président : Madame PHILIPPON ne prend pas part au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ?

Mme ROGERS, MCF : Je vais rester sur ma position qui était de voter contre, même si j'ai bien compris que c'était temporaire et qu'il y avait beaucoup d'éléments pour justifier cette fermeture, enfin cette pause plus exactement.

Mme X (08 :58) : Excusez-moi, bonjour, je suis arrivée un petit peu en retard et je souhaite également m'abstenir.

M. le Président : Très bien. Une personne ne prend pas part au vote, une abstention et un vote contre.

Mme ROGERS, MCF : Alors, en fait, je représente deux personnes.

M. le Président : D'accord. Donc, elle s'associe à votre vote. Donc, nous avons deux votes contre, une abstention et une personne qui ne prend pas part au vote. Voilà, c'est très clair, merci beaucoup.

d) Demande d'accréditation hors vague

M. le Président : Nous avons ensuite une demande d'accréditation hors vague qui concerne la LPE, Licence « professorat des écoles », dans le cadre de la réforme de la formation initiale des enseignants. Là, il s'agit d'une réforme nationale. Ce n'est pas une décision prise par l'université des Antilles. Donc, toutes les universités doivent entamer ces transitions. Il nous avait été donné le choix de créer cette licence en 2026 ou en 2027. Là, effectivement, j'ai choisi de la créer le plus tôt possible - c'est-à-dire en septembre 2026 -, pour que les étudiants de l'université des Antilles puissent en bénéficier puisqu'il s'agit d'une licence qui vous amène au professorat des écoles par une voie qui, me semble-t-il, est plus aisée que la voie des concours actuels. Voilà. Est-ce que vous auriez des questions ? On a travaillé pour ce document. Enfin, je dis « on », mais ce n'est pas moi. Enfin, j'ai participé à quelques réunions, mais ce sont les deux VP-CFVU ainsi que les doyens concernés et les directeurs de l'INSPE. Nous avons tous travaillé à l'élaboration de ces éléments avec l'accompagnement des deux rectorats, de Martinique et de Guadeloupe. On a eu une réunion aussi avec la

rectrice de Martinique et le recteur de Guadeloupe sur ce sujet puisqu'il y a une convention tripartite qui lie l'université à ces deux académies. Auriez-vous des questions ?

Mme ROGERS, MCF : Oui, moi, j'aurais une petite question.

M. le Président : Allez-y.

Mme ROGERS, MCF : Excusez-moi, je me suis trompée dans mon document. C'est la dernière phrase de la convention qui dit, je crois, que la convention sera pour la durée qu'il sera nécessaire pour obtenir ladite licence. Je trouvais que la formule était un peu curieuse parce qu'effectivement, on peut malheureusement faire sa licence en trois, quatre, cinq ans. Je voulais juste savoir ce que ça... Voilà, c'est ça. C'est l'article six. « Cette convention est conclue pour une durée nécessaire à l'obtention de la licence, renouvelable expressément et révisable autant que de besoin ». Donc, j'avais été un peu surprise par cette formule, et je me demandais ce qu'il y avait derrière, tout simplement.

M. le Président : C'est une formule qui a été, me semble-t-il, positionnée par les académies. Ça veut dire que quoi qu'il arrive, y compris une réforme quelconque, si on a des étudiants qui ont entamé leur parcours, ils pourront le terminer.

Mme ROGERS, MCF : D'accord, c'est ça que ça veut dire. Très bien. Merci, M. le Président.

M. le Président : Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Pas de question. Donc, je vous propose qu'on passe au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Vote unanime, merci. J'ai oublié de préciser que cette licence, bien sûr, est déployée sur chacun des pôles universitaires. Donc, il y aura une seule accréditation, mais deux promotions : une en Martinique et une en Guadeloupe.

Mme ROGERS, MCF : Je suppose avec des enseignants des INSPE et de l'université.

M. le Président : Tout à fait. Des enseignants des UFR, des enseignants de l'INSPE également. Tout à fait. Et des personnels de l'académie, parce que la loi impose - en tout cas, la réglementation, tout simplement - 50 % de participation d'enseignants qui sont face aux élèves, qui viennent aider nos étudiants à se préparer.

Mme ROGERS, MCF : Merci.

M. le Président : Je vous en prie.

3) Affaires scientifiques

a) APE-SR 2025 – rectificatif

M. le Président : Ensuite, en affaires scientifiques, nous avons deux points. Le premier, c'est un petit rectificatif parce qu'il y avait une confusion entre des montants hors taxes et des montants toutes taxes comprises, tout simplement. Donc, ce n'est rien de bien méchant. Le CAC avait validé l'obtention d'un financement de laboratoire à une certaine hauteur, mais ce montant, finalement, n'était pas le bon puisque là, on parlait de montant hors taxes. Or, le coût réel est le coût TTC. Voilà. Donc, c'est juste pour que la régularisation soit faite. Je crois qu'il y a une différence de 2 125 € qui seront alloués au laboratoire pour qu'il puisse s'acquitter de la somme totale. Est-ce que vous auriez des questions ? Pas de questions. Je propose

qu'on passe au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Donc, c'est fait. Merci beaucoup.

b) Feuille de route science ouverte

M. le Président : Et le dernier point, il émane du SCD qui concerne la feuille de route « science ouverte » qu'il vous est proposé de valider. Est-ce que vous auriez des questions sur ce document ? Pas de question. Écoutez, votons-le. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Donc, il est adopté à l'unanimité. Merci beaucoup.

Nous avons juste une question diverse de Mme ROGERS qui s'inquiétait du calendrier précis de la future accréditation de l'université des Antilles - en tout cas, de son offre de formation. Nous n'avons pas à ce jour de calendrier précis pour la bonne raison qu'il y a une difficulté au niveau de l'Assemblée nationale qui a voté la suppression du HCERES, alors qu'on ne l'a pas voté. Donc, dans ces cas-là, il y a une commission mixte paritaire qui est mise en place, composée à moitié de sénateurs et de députés, et qui doit trouver un compromis entre les deux votes contradictoires. De toute façon, l'évaluation de l'établissement est inscrite dans la loi. Donc, elle se fera. Que l'organisme s'appelle HCERES ou pas, il sera évalué, c'est sûr. Et maintenant, pour le calendrier, il faut juste attendre. Je pense qu'il est à peu près prêt, mais c'est compliqué de diffuser quelque chose lorsque vous n'avez pas encore une existence qui est confirmée. Mais selon moi, il y a peu de chances que le HCERES disparaisse au Conseil à l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur. Donc, très probablement, nous aurons les premiers contacts en 2026, mais vu effectivement la situation, ça peut arriver tardivement dans l'année 2026, ce qui est une bonne nouvelle pour deux raisons. Pour une raison principale, c'est que ça nous permet de travailler sans la contrainte du temps et du rythme imposés par le HCERES, parce qu'on sait exactement ce qu'on doit faire.

La présidente du HCERES que j'ai rencontrée, avec qui j'ai discuté à plusieurs reprises, Mme Coralie CHEVALLIER, m'a indiqué qu'elle travaillait sur une certification massive des documents à remplir. Et ça, c'est une très bonne chose parce qu'il y a des documents qui sont disponibles au niveau du ministère. Donc, ce n'est pas la peine que nous les remplissions puisqu'ils ont déjà les éléments. Donc, le HCERES pourra les récupérer à ce niveau-là. Par ailleurs, ils souhaitent aussi, au niveau du HCERES, adapter les grilles aux établissements. Il y a des établissements très différents les uns des autres, et cette uniformisation de l'évaluation pose quand même question en termes d'efficacité parce que parfois, il y a des choses qu'on ne sait même pas remplir parce que ça ne nous concerne absolument pas. En fait, il y a un gros travail qui est fait pour nous simplifier la vie, mais nous, nous devons travailler, entre enseignants-chercheurs, à discuter de cette offre de formation, à la moderniser, à l'innover et à la lier au territoire. Donc, ne pas hésiter à avoir des discussions avec les entreprises, avec les collectivités, avec la société civile, pour savoir vraiment quels sont les besoins de la Martinique et de la Guadeloupe, et comment l'université peut y répondre tout en gardant, bien sûr, l'excellence académique comme objectif. Donc, des formations de bon niveau, mais qui puissent répondre à nos besoins et à ceux de notre époque. Voilà. Je n'ai pas de calendrier en clair à vous transmettre, mais les choses ne se feront pas demain ni après-demain. Ça, on en est sûr. Il ne va rien se passer, à mon avis, avant juin 2026. Ça, c'est à peu près clair. Mais nous devons travailler. Donc, profitons de ce temps pour des réunions, pour de la réflexion tranquille, sereine, et pour avoir des idées innovantes tout simplement pour nos territoires et nos étudiants. Voilà.

Mme ROGERS, MCF : Sur ce point précis, M. le Président, ma question n'était pas sur le HCERES qui, effectivement, est la partie évaluation, si je puis dire, mais bien sur ce travail amont que vous venez d'évoquer. Dans le passé, on avait des responsables de domaines qui faisaient ce travail de concertation et qui permettaient justement d'envisager des mutualisations. Je m'intéresse beaucoup aux questions de pédagogie. Il y a à l'évidence des UE qui pourraient être transversales ou qui pourraient être des équipes. Et ça se fait bien quand le travail a été fait en amont. Et là, attendre 2026, ce n'est pas se donner les moyens de

faire ça dans la sérénité. C'était vraiment souhaité qu'on arrive justement peut-être à cadrer ce travail de rencontre avec les partenaires extérieurs et entre les collègues. Parce que si on compte uniquement sur la spontanéité, chacun va venir se voir, je n'y crois pas beaucoup.

M. le Président : Vous avez raison. C'est pour ça qu'une commission a été créée en décembre ou janvier dernier, donc, il y a quelques mois. Elle est censée piloter cela avec notamment les deux VP CFVU, les deux VP pôle et , *a priori*, travailler au plus près des doyens qui, eux, pourront relayer les informations au niveau des composantes. Alors, il faudra que je vérifie si les choses ont été bien lancées. Si ce n'est pas le cas, on la relancera pour que dès ce mois d'octobre, on puisse commencer les premiers travaux. Donc, c'est important. Effectivement, il faut de la coordination, c'est le rôle de la commission, sinon on ne sera pas efficaces. Il y aura des déséquilibres entre les UFR, entre les composantes ou même entre les pôles et ça, ce n'est pas souhaitable.

Donc, on va la relancer.

M. JOACHIM, MCF : M. le Président ?

M. le Président : Oui ?

M. JOACHIM, MCF : M. le Président, si vous le permettez, j'indique à Mme ROGERS que sur le pôle Martinique, les premières réunions auront lieu à la fin du mois d'octobre.

Mme ROGERS, MCF : D'accord. Merci beaucoup, cher collègue.

M. le Président : Très bien. Puisqu'il n'y a plus d'autres questions, je vous remercie. Nous allons poursuivre avec un conseil restreint aux enseignants. Je vais remercier l'ensemble des invités, des collègues BIATSS et des étudiants qui ont participé. Merci à vous. Bonne fin de matinée !

Fin de la séance 10h30